

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

20322918

Déposé
19-05-2020

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/05/2020 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0480700722

Nom(en entier) : **EDOUARD JACMIN CONSULTANT**

(en abrégé) :

Forme légale : Société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue de la Grande Couture(MAR) 2
: 7522 Tournai**Objet de l'acte :** DIVERS

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la SPRL EDOUARD JACMIN CONSULTANT s'est réunie en date du 15 mai 2020 et a pris la résolution unique suivante :

L'assemblée générale décide de désigner, en qualité de mandataire ad hoc, Monsieur Olivier HACHEZ, collaborateur du notaire Frédéric JENTGES à Wavre, aux fins de représenter la SRL EDOUARD JACMIN CONSULTANT lors de la signature de l'acte authentique à recevoir prochainement par le notaire Frédéric JENTGES à Wavre, et contenant vente du bien suivant :

COMMUNE DE BRAINE-L'ALLEUD - quatrième division

Dans un immeuble repris au cadastre comme étant une maison, mais étant en réalité un immeuble de rapport, sur et avec terrain, sise Boulevard Pire Lefebvre Desnouettes numéro 23, dénommé « Résidence César », :

- L'APPARTEMENT numéroté A 2.1 situé au deuxième étage ;
- L'APPARTEMENT numéroté A 3.1 situé au troisième étage ;
- Le PARKING EXTERIEUR non couvert numéroté PK 0.1 situé au rez-de-chaussée,
- Le PARKING EXTERIEUR non couvert numéroté PK 0.2 situé au rez-de-chaussée
- La CAVE numérotée CA 0.2 sise au rez-de-chaussée
- La CAVE numérotée CA 0.3 sise au rez-de-chaussée

Suivant les charges et conditions que le mandataire ad hoc jugera convenables et au prix minimum de 395.000,€.

Stipuler toutes conditions et servitudes, faire toutes déclarations et notifications notamment relatives à l'occupation et aux baux éventuels, ainsi qu'au droit de préemption ;

Fixer les époques d'entrée en jouissance et de paiement du prix, recevoir ce dernier en principal, intérêts et accessoires ; en donner quittance avec ou sans subrogation ;

Déléguer tout ou partie des prix de vente aux créanciers inscrits, prendre tous arrangements avec ceux-ci.

Accepter des acquéreurs toutes garanties, tant mobilières qu'immobilières

Dispenser l'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale de prendre inscription d'office pour quelque cause que ce soit, donner mainlevée avec renonciation à tous droits de privilège, d'hypothèque et à l'action résolutoire, consentir à la radiation partielle ou définitive de toutes inscriptions d'office ou autres, le tout avec ou sans paiement. Consentir toutes antériorités, parités, restrictions et limitations de privilèges et d'hypothèques.

A défaut de paiement et, en cas de contestation ou de difficultés, paraître tant en demandant qu'en défendant devant tous juges et tribunaux, exercer toutes poursuites jusqu'à l'exécution de tous jugements ou arrêts, provoquer tous ordres tant amiables que judiciaires, y produire, toucher et recevoir toute sommes et collocations, en donner quittance.

Conclure tous arrangements, transiger et compromettre ;

Au cas où une ou plusieurs des opérations précitées aient été faites par porte-fort, ratifier celles-ci.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, cahiers de charges et procès-verbaux, élire domicile, substituer et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ou utile, même non

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

explicitement prévu aux présentes.
La présente décision sera publiée au Moniteur belge.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME
(signé) Edouard JACMIN,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/05/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").